LE SÉQUESTRE Infos Avril 2021

Où retrouver « Le Séquestre Infos » ?

A LA MAIRIE

AU COMPLEXE OMNISPORTS

AU QUARTZ

DANS VOTRE BOITE AUX LETTRES (pour les Séquestrois)

Coordonnées Mairie :

Place Jules Ferry

81990 LE SEQUESTRE

mairie@lesequestre.fr

05 63 54 40 13

Astreinte Services Techniques :

06 07 42 17 61

Site Mairie :

www.lesequestre.fr

Facebook :

@LeSequestreMairie

Horaires Mairie :

Lundi, Mardi,

Jeudi : 8h30-12h00

et 13h30-18h00

Vendredi : 8h30-12h00

Mercredi matin et

Vendredi après-midi

sur RDV

ÉDITO : POURQUOI NOUS N'AUGMENTONS PAS LES IMPÔTS ?

C'est une banalité de dire que 2020 aura été une année particulière. Il en est une autre de dire que crise sanitaire et crise économique sont liées.
Que doivent faire les collectivités dans ces temps troublés ?
Depuis le début de la crise, notre préoccupation aura été de contribuer à l'économie locale.
Très tôt, dès le premier confinement, nous avons cherché à fournir des chantiers à de petites entreprises locales.

Ce budget 2021 est le premier consécutif au début de la crise. Nous avons pris soin de voir comment concilier des contraintes pourtant contradictoires :
1) Nous avons une commune fort peu endettée : conserver cet avantage.
2) Nous avons les impôts parmi les plus bas de l'agglomération : ne pas les toucher.
3) Mobiliser le plus d'argent possible pour investir : fournir plus de services à nos concitoyens.

La première décision aura donc été de **ne pas augmenter les impôts.** Cela est d'autant plus important au vu du nombre de modifications qui vont apparaître sur nos feuilles d'impôts à l'automne prochain. Je vous laisse juge de tous ces changements :

1) Il n'y aura plus de taxe sur le foncier bâti du conseil départemental.
Tout sera maintenant sur la seule colonne de la commune. Ce point donnera une impression que l'impôt communal va tripler ! Les deux taux (département et commune) vont être additionnés, faisant passer le taux communal de 14,98% à 44,93%. La commune ne va pas percevoir trois fois plus d'impôts car l'État va nous retrancher la majeure partie de cette portion. Nous percevrons, au final, seulement ce que la commune touchait en taxe d'habitation en 2017.

2) La taxe sur les ordures ménagères sera diminuée. Pour faire suite à une jurisprudence, toutes les intercommunalités sont obligées d'ajuster le produit de cette taxe au coût réel du service.

3) Mais en conséquence, ces mêmes intercommunalités doivent créer une taxe sur le foncier bâti qui va donc apparaître sur votre feuille d'impôt.

4) De plus cette année, le produit de la taxe d'habitation n'apparaîtra plus dans les comptes communaux, à l'exception de celle des maisons secondaires.

Comme vous pouvez le lire ici, nos feuilles d'impôts vont connaitre un vrai bouleversement. Et elles ne seront pas toujours faciles à comprendre. C'est donc une seconde raison pour laquelle nous avons opté pour un gel du taux de la partie communale.

Pourtant 2021 sera une année où il sera beaucoup investi sur Le Séquestre autant par la commune que par la communauté d'agglomération.

Les travaux sur l'avenue Saint-Exupéry ont démarré depuis le mois de mars entre le ruisseau du Séoux et le pont de la rocade. Ceux-ci seront menés conjointement avec ceux sur la ville d'Albi conduisant jusqu'au rond-point de l'avenue François Verdier.

Toujours avec l'agglomération et avec un financement de l'agence de l'eau, nous allons reprendre le trottoir de la rue de la Gardié.
Il s'agit d'une opération expérimentale où nous allons simultanément traiter la perméabilité du revêtement, construire une partie roulable pour les PMR (Personnes à Mobilité Réduite), et construire une tonnelle pour apporter de l'ombre aux marcheurs.

Nous allons investir de l'ordre de 400.000 euros pour rénover et rafraîchir le Quartz. Ces travaux ont un intérêt pour l'économie locale. En effet, les tailles des marchés permettront à de petites entreprises de se positionner.

Nous allons profiter d'un effet d'aubaine d'une subvention à 70% pour équiper l'école d'équipements numériques supplémentaires.

Cet hiver 2020-2021, les Séquestrois ont pu voir que nous avions planté beaucoup d'arbres et d'arbustes. Nous travaillons avec Arbres et Paysages pour préparer une plantation plus large encore l'hiver prochain.

Au total ce seront près de 900.000 euros qui seront investis sur la commune cette année, et sans recours à l'emprunt.

Nous aurons donc atteint nos trois objectifs malgré la crise sanitaire, malgré le grand chambardement des règles fiscales de l'année tout en apportant plus de services aux Séquestrois.

Le Maire, Gérard POUJADE

VIE MUNICIPALE

AIDE À L'ENTRETIEN DES VÉHICULES : PREMIER BILAN

Comme nous nous y étions engagés vis-à-vis du syndicat des artisans de l'automobile, nous dressons un premier bilan de cette opération.
Tout d'abord rappelons ici quels sont les critères qui permettent de l'obtenir :
- Un véhicule de plus de 12 ans (information sur la carte grise).
- Une puissance de 7CV fiscaux maximum.
- Un contrôle technique en cours de validité.
- Une attestation de domicile de moins de 3 mois.
- Une prise en charge à hauteur 50% de la facture du garagiste jusqu'à un montant maximum de 100 €.

Entre le 1er janvier – date du début de prise en charge des factures – et le 31 mars 2021, cette aide aura été attribuée à 11 foyers différents. Les entretiens ont été réalisés par 9 garages différents.
L'aide a atteint son montant maximum pour 7 d'entre elles.
À ce sujet, si le montant de l'aide n'a pas atteint les 100 €, le solde peut être utilisé pour une seconde réparation.

Nous sommes sur un rythme qui avoisine une aide par semaine. Cette initiative semble donc bien correspondre à une demande.

Parmi les questions posées, il nous a été souvent demandé si seuls les garages du Séquestre étaient concernés. Les réparations et entretiens peuvent avoir eu lieu dans n'importe quel garage, même s'il n'est pas installé sur la commune. En l'occurrence, sur les 11 factures concernées depuis le début de l'année, la moitié proviennent de garages séquestrois.

Nous allons nous approcher des vacances, et, traditionnellement, c'est la période où nous faisons faire une révision de nos voitures.
Si vous correspondez aux critères n'hésitez pas, et rappelez-vous qu'avec un véhicule bien entretenu, c'est plus de sécurité, une moindre pollution et surtout, c'est pouvoir conserver ce véhicule quelques années de plus !

PETITS CHANTIERS CITOYENS

Le lancement des petits chantiers, le 29 mars, a été accueilli avec enthousiasme. Ces moments sont à la fois utiles et agréables : ramasser quelques déchets ou désherber manuellement un trottoir tout en discutant des projets de la commune ou des besoins des concitoyens.

Merci aux Séquestrois qui ont déjà participé et à ceux qui viendront nous rejoindre en avril et en mai.
Rappel des prochaines dates :
- Lundi 19 avril à 9h : parking devant le bowling
- Lundi 26 avril à 9h : placette Jean Monnet
- Lundi 3 mai à 9h : le Quartz
- Le lundi 10 mai à 9h: Place de la mairie
- Lundi 17 mai à 9 h: parking du stade de foot

INFORMATION VACCINATION

Depuis le mois d'avril les livraisons en vaccin ont permis d'augmenter de façon notable les capacités à vacciner. De l'ordre de 50 000 primo injections sont prévues en avril dans le département.
Les principaux centres de vaccinations proposent des RDV accessibles via le site https://www.sante.fr/cf/centres-vaccination-covid/departement-81-tarn.html

Les personnes concernées actuellement par la vaccination contre la Covid-19 sont les suivantes :
- Les personnes de 55 ans et plus quel que soit leur lieu de vie et leur état de santé (depuis le 12 avril)
- Les femmes enceintes à partir du deuxième trimestre de grossesse
- Les personnes de plus de 18 ans souffrant d'une pathologie à très haut risque de forme grave de Covid-19
- Les personnes de 50 ans et plus souffrant d'une ou plusieurs comorbidité(s)
- Les personnes en situation de handicap hébergées en maisons d'accueil spécialisées
- Certaines catégories de professionnels, dont les professionnels de santé

Si vous avez des difficultés pour la prise de RDV sur Internet, vous pouvez vous signaler au 05 63 54 40 13, la mairie pourra vous aider.

VIE ASSOCIATIVE

ASSOCIATION CAP ATOUT ÂGE 81 : DÉFI « TOUR DU TARN »

Les cours d'activité physique adaptée seniors du mercredi matin ont été interrompu mais l'association a su s'adapter à la crise sanitaire et rester en contact avec ses adhérents. Des cours en visioconférence sont proposés et bien suivis.

En février ils ont relevé le CAP DEFI « Tour du Tarn » : réaliser le tour du Tarn virtuel en additionnant l 'ensemble des activités de chacun pour arriver à 300h de pratique physique sur le mois : Madeleine a monté les escaliers 10x2mn, Monique a marché 4x10mn, Jacqueline a marché de sa chaise 2x5mn... Pas besoin de connexion internet pour participer, l'objectif est de se rassembler autour d'un projet commun. Delphine et Marie-Hélène ont fait tourner le compteur en recueillant par téléphone, mail ou visio le temps de pratique d'activité physique au fil des semaines.

Le défi a permis d'inciter à bouger, partager des émotions, se sentir mieux mentalement et physiquement, partager une expérience commune, maintenir le lien social, lutter contre l'inactivité physique des seniors y compris des seniors les plus fragiles.

Au final, 22 participants ont durant le mois de février réalisé plus de 600 heures de pratique physique soit 2 tours du département !...

Bravo pour ce défi : « Le mouvement est le principe de toute vie » Léonard de Vinci.

L'association souhaite, si les recommandations sanitaires le permettent, retrouver les Séquestrois sur le parvis du Quartz avant l'été.

Contact : capatoutage81@gmail.com ou 07 89 68 99 84

L'ASSOCIATION BANK ROADS AU « 4L TROPHY »

Une nouvelle association « Bank Roads » a été créée au mois de mars par Pascal TAPIA et Fabien BORJA afin de collecter des fournitures scolaires et sportives (ballons, sacs à dos…) ainsi que des denrées alimentaires non périssables au profit des enfants du Sud marocain.

Leur participation se fait dans le cadre d'un grand raid humanitaire européen, réservé aux moins de 28 ans, le « 4L Trophy » en partenariat avec l'association « Enfants du désert » et la Croix-Rouge française.

Cette manifestation aura lieu, en principe, du 17 au 27 février 2022 avec un départ programmé à Biarritz.

Nos deux aventuriers ont des besoins précis pour les équipements obligatoires de leur véhicule, une 4L F4 Fourgonnette, des équipements de survie et de santé.

La réussite de leur projet dépend fortement du soutien précieux des entreprises locales au moyen de **deux genres de sponsoring : financier et/ou en nature.** Ce partenariat avec les entreprises intéressées repose sur un échange Win-to-Win**.**

Pour que leur projet humain et solidaire puisse se réaliser dans les meilleures conditions, n'hésitez pas à les contacter.

Président : Fabien BORJA
Tél. : 07 50 89 66 00
Vice-Président et Trésorier : Pascal TAPIA 06 12 94 65 24
Siège social : 6 ter, rue de Bel-Air, 81990 Le Séquestre.
Mail : bankroads4l@gmail.com

Un point important d'éco-citoyenneté est à souligner : les trophistes agissent aussi pour préserver l'environnement durant le rallye ; leur éco-responsabilité est sollicitée à travers l'opération « désert propre » pour limiter l'impact de leur traversée du territoire concerné (0 déchet, 0 mégot).

DOSSIER : BUDGET 2021

BILAN DU BUDGET 2020

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Réalisé 2020	**1 226 476 €**	**1 365 821 €**	**186 447 €**	**458 831 €**
Résultat de l'exercice	*+ 139 345 €*		*+ 272 384 €*	
Résultat de 2019 reporté	*+ 224 146 €*		*+ 74 888 €*	
Résultat total	**+ 363 491 €**		**+ 347 272 €**	

En raison de la situation sanitaire, peu d'investissements ont été engagés en 2020.

Ils concernent principalement des **travaux sur les bâtiments** publics : mairie (réparation de la toiture et changement des climatisations), école (réparation VMC, achat de matériel informatique et de mobilier), Quartz (rénovation du parquet de danse), complexe (réparation matériel et tableau des scores), stade (changement de fenêtre dans les vestiaires annexes et achat de nouveaux buts), ainsi que de l'achat de divers matériels pour les services techniques.

Un grand nombre de **plantations** a été réalisé notamment le long de la route de Toulouse.

Il faut noter enfin l'achat de **deux radars pédagogiques**, aux deux entrées de village sur l'avenue Saint Exupéry, et d'un **panneau d'informations** installé devant le Quartz.

L'emprunt « crédit relai » de 350 000 €, qui devait être remboursé en 2020 une fois toutes les subventions de la cantine encaissées, n'a pas pu l'être car ces aides n'ont été versées que début 2021.

En section de fonctionnement, le compte administratif révèle un bilan excédentaire de 363 491 €. Sur cette somme, le conseil municipal a décidé de reporter 263 491 € en fonctionnement 2021 et d'affecter 100 000 € au budget investissement 2021.

Ces 100 000 € s'ajoutent au 347 272 € de bilan 2020 de la section investissement qui sont reportés sur le budget de cette année.

L'ETAT DE LA DETTE 2021

ORGANISME	NATURE DE LA DETTE	ANNÉE DU PRÊT	MONTANT EMPRUNTE	TAUX	DUREE	DATE DE FIN	CAPITAL RESTANT DU AU 31/12/20	ANNUITE DE L'EXERCICE 2021		
								INTERET	CAPITAL	ANNUITE
CAF DU TARN	Construction Centre de loisirs	2015	26 923 €	0%	10 ans	2024	**10 769.20 €**	0.00 €	2 692.30 €	**2 692.30 €**
CREDIT AGRICOLE NORD MIDI-PYRENEES	Construction Cantine + Pendariès + la Baute	2018	500 000 €	1.51%	15 ans	2033	**434 893.93 €**	6 566.90 €	30 530.91 €	**37 097.81 €**
CREDIT AGRICOLE NORD MIDI-PYRENEES	CREDIT RELAI Construction Cantine + Rénovation stade	2019	350 000 €	0.50%	2 ans	2021	**350 000.00 €**	1 750.00 €	350 000.00 €	**351 750.00 €**

Au 1er janvier 2021, la commune a trois emprunts à sa charge :

- **l'emprunt à taux zéro contracté en 2015** auprès de la CAF du Tarn, pour la construction du centre de loisirs, et qui prend fin en 2024.
- **le crédit relai de 350 000 € contracté en 2019** afin de palier le manque de trésorerie le temps de percevoir d'une part les subventions demandées pour la rénovation du stade et pour la construction de la nouvelle cantine, et d'autre part le fonds de compensation TVA (remboursement par l'Etat de la majeure partie de la TVA deux ans après les travaux).

Ce crédit relai va être remboursé en totalité cette année.

- **l'emprunt de 500 000 € contracté en 2018** pour financer divers gros investissements sur la commune (construire la cantine scolaire, abonder l'enveloppe voirie communale à la C2A pour la mise en profil urbain de la rue Pendariès et la rénovation de l'allée du commerce à la Baute).

Sans nouveau prêt contracté dans les années à venir, le remboursement des emprunts de la commune prend fin en 2033.

A noter : en 2022, nous intégrerons au budget communal le remboursement de l'emprunt du SIVU pour la construction de la crèche. Renégocié en 2018 par le SIVU Accueil Petite Enfance, le capital restant dû est d'un peu moins de 103 000 € à un taux de 1,25%. Son remboursement prend fin en 2026.

DOSSIER : BUDGET 2021

LES CHIFFRES CLES DU BUDGET 2021 : SECTION DE FONCTIONNEMENT

Section Fonctionnement - les Dépenses :

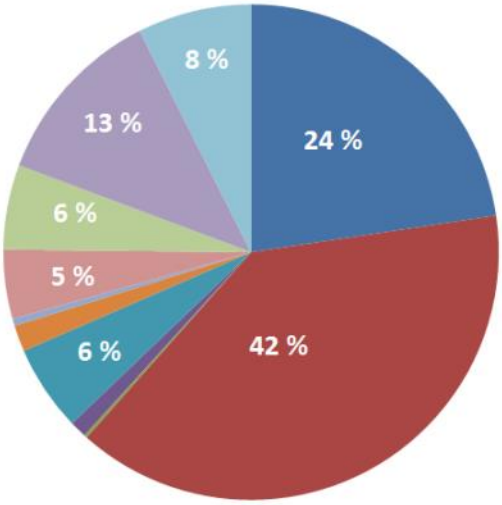

		Prévisionnel 2021
	Charges générales	408 711 €
	Charges de personnel	702 762 €
	Syndicats	3 500 €
	CCAS	20 000 €
	Associations	101 540 €
	DSP crèche	30 960 €
	Intérêts des emprunts	8 317 €
	Indemnités des élus	81 400 €
	Provisions pour ZAC	100 000 €
	Autres (amortissements, dépenses imprévues…)	214 404 €
	Virement à la section investissement	134 000 €
	TOTAL	**1 674 634 €**

Crèche Babilune

Depuis son ouverture en 2007, la crèche Babilune est exploitée par le SIVU Accueil Petite Enfance -regroupant les communes de Rouffiac, Saliès et Le Séquestre- qui a délégué sa gestion par Délégation de Service Public (DSP) d'abord à l'association Bellevue, puis à l'UMT Mutualités Terres d'Oc.
L'actuelle DSP, d'une durée de 4 ans, prend fin au 31 juillet 2021.
A l'occasion de la nouvelle DSP, il a été décidé de dissoudre le SIVU. Ainsi c'est directement la Mairie du Séquestre qui reprend l'exploitation de la crèche Babilune et qui recherche le nouveau délégataire (procédure en cours).
La crèche devenant communale, sa capacité d'accueil passe de 25 à 18 places mais seuls les séquestrois sont désormais prioritaires.

Associations communales

La subvention d'équilibre à Espace Jeunesse (72 780 €) est en baisse de 20 000 € cette année.
L'enveloppe des subventions de fonctionnement aux autres associations communales est en baisse d'environ 2 400 € car plusieurs d'entre elles n'ont pas demandé d'aide cette année en raison de leur activité réduite à cause de la crise sanitaire : Vita Détente, La Mygale Volley Ball, le Club de Bowling (BCAS), les Archers, l'Amitié Franco Polonaise et la Chorale OCCEA.
Les subventions votées sont : 1 000 € pour le Basket , 1 080 € pour le Judo, 1 440 € pour la Mygale Football, 760 € pour les Quilles de 8, 1 040 € pour le Crazy squash, 400 € pour Amour de Musette, 800 € pour les Ainés Ruraux, 250 € pour les Anciens Combattants, 1 000 € pour le Comité des Fêtes, 580 € pour Familles Rurales et 300 € pour le Garage solidaire des Taillades.

Section Fonctionnement - les Recettes :

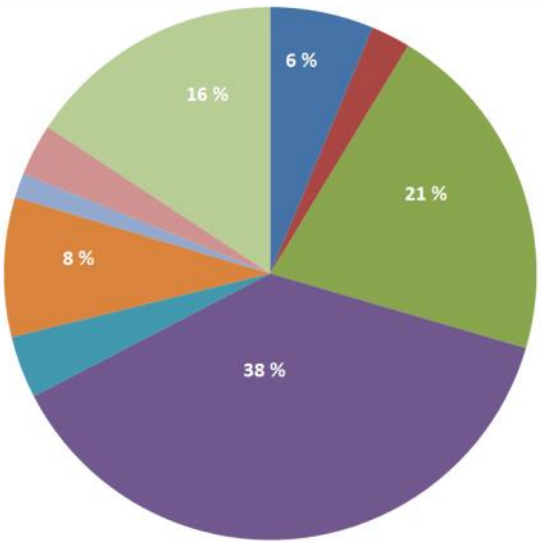

		Prévisionnel 2021
	Rembours. Personnel (par assurance et C2A)	105 250 €
	Facturation cantine	40 000 €
	C2A	349 200 €
	Impôts	634 039 €
	Autres taxes et redevances (séjour, TLPE, terrasses, concessions cimetière, école musique, production photovoltaïque)	63 300 €
	Dotations	142 022 €
	Loyers	25 000 €
	Autres	52 632 €
	Excédent antérieur reporté de 2020	263 491 €
	TOTAL	**1 674 934 €**

DOSSIER : BUDGET 2021

PAS D'AUGMENTATION DES IMPÔTS COMMUNAUX MAIS UNE RÉFORME DE LA FISCALITÉ

2021 connait une réforme importante des impôts.

Concernant la taxe d'habitation sur les résidences principales, 80% des français ne la payent plus et les 20% encore assujettis vont la voir baisser par tranches durant les 3 prochaines années.
Jusqu'à maintenant, l'Etat compensait la commune de la perte de cet impôt. A compter de 2021, ce n'est plus l'Etat qui va la compenser directement : la commune va percevoir la taxe foncière que touchait le Département. En contrepartie le Département va désormais toucher une part de la TVA.
Le taux du Département doit donc être intégré au taux de la commune.
Concrètement, **alors que la commune n'augmente pas les impôts cette année encore**, **elle doit pourtant voter un taux de 44,89% au lieu de 14,98% normalement** (car addition du taux départemental de 29,91%).
Pour les habitants, cela n'engendrera pas d'augmentation d'impôts puisqu'ils ne payeront plus rien au Département. (voir exemple sur la fiche d'impôt ci-contre).
Pour la commune cela apporterait beaucoup plus de recettes que la simple compensation de la Taxe d'Habitation, c'est pourquoi **l'Etat va nous ponctionner environ 47% de ces recettes.**

Parallèlement, la communauté d'agglomération de l'albigeois doit **modifier son taux de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères** (TEOM) car il est désormais obligatoire de l'ajuster au coût réel du service. Afin de ne pas impacter sa capacité d'investissement, elle doit en contrepartie **créer une part intercommunale de taxe sur le foncier bâti.**
A l'occasion de ce changement, la C2A harmonise les taux car le montant de la TEOM n'était pas le même pour toutes les communes de l'agglomération. En effet, les taux appliqués par les différentes communes avaient été maintenus au moment du transfert de la compétence déchets à l'agglo. Les habitants du Séquestre avaient donc conservé un taux plus bas que la plupart des autres communes voisines.
Pour les Séquestrois, la TEOM passe donc de 12.85 % à 9.89% mais s'ajoute maintenant une taxe foncière intercommunale de 3.99% (soit 13.88% au total pour la C2A).

Pour mieux comprendre les différents changements qui vont intervenir sur votre feuille d'impôts, nous vous proposons un cas pratique :

Cas pratique : Taxe Foncière 2020

Une part communale : taux 14.98 % = dans ce cas 288 €

Une part départementale : taux 29.91 % = dans ce cas 575 €

Une Taxe spéciale : taux 0.172 % = dans ce cas 3 €

La TEOM touchée par l'agglo : taux 12.85 % = dans ce cas 247 €

Département : 81 TARN — Commune : 284 LE SEQUESTRE

TF 2020	Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Département	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Taux 2019	14,98 %	%	%	29,91 %	0,196 %	12,85 %	%	
Taux 2020	14,98 %	%	%	29,91 %	0,172 %	12,85 %	%	
Propriétés bâties — Adresse								
Base ①	1924			1924	1924	1924		
Cotisation	= 288			575	3	247		1113
Cotisation lissée ②								
Adresse								
Base ①								
Cotisation								
Cotisation lissée ②								
Cotisations 2019	285			569	4	244		
Cotisations 2020	288			575	3	247		1113
Variation	+1,05 %	%	%	+1,05 %	-25,00 %	+1,23 %	%	

	Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxe additionnelle	Taxes spéciales	Chambre d'agriculture	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Taux 2019	70,58 %	%	3,90 %	85,61 %	0,695 %	23,10 %	%	
Taux 2020	70,58 %	%	3,90 %	85,61 %	0,649 %	22,80 %	%	
Propriétés non bâties — Bases terres Non agricoles Bases terres agricoles	14		14	14	14	14		
Cotisations 2019	10		1	12		3		
Cotisations 2020	10		1	12	0	3		26
Variation	0 %	%	0 %	0 %	%	0 %	%	
Dégrèvement jeunes agriculteurs (JA)				Base du forfait forestier	Majoration base terrains constructibles	Caisse d'assurance des accidents agricoles		
Base État						Droit proportionnel :		
Base Collectivité						Droit fixe :		

Les services des impôts attribuent une **valeur locative** à chaque habitation (dans ce cas pratique : 3848). La **base** servant au calcul des impôts est la moitié de cette valeur locative (ici : 1924).

Frais de gestion de la fiscalité directe locale	47
Dégrèvement Habitation principale	
Dégrèvement JA État	
Dégrèvement JA Collectivité	
Montant de votre impôt :	**1186**

DOSSIER : BUDGET 2021

Cas pratique : Taxe Foncière 2021

Une part communale : taux 44.89 % = dans cet ex 865 €

Création d'une TFB interco : taux 3.99 % = dans cet ex 77 €

Une part départementale : taux 0 % = dans cet ex 0 €

Une Taxe spéciale : taux 0.172 % = dans cet ex 3 €

La TEOM touchée par l'agglo : taux 9.89 % = dans cet ex 191 €

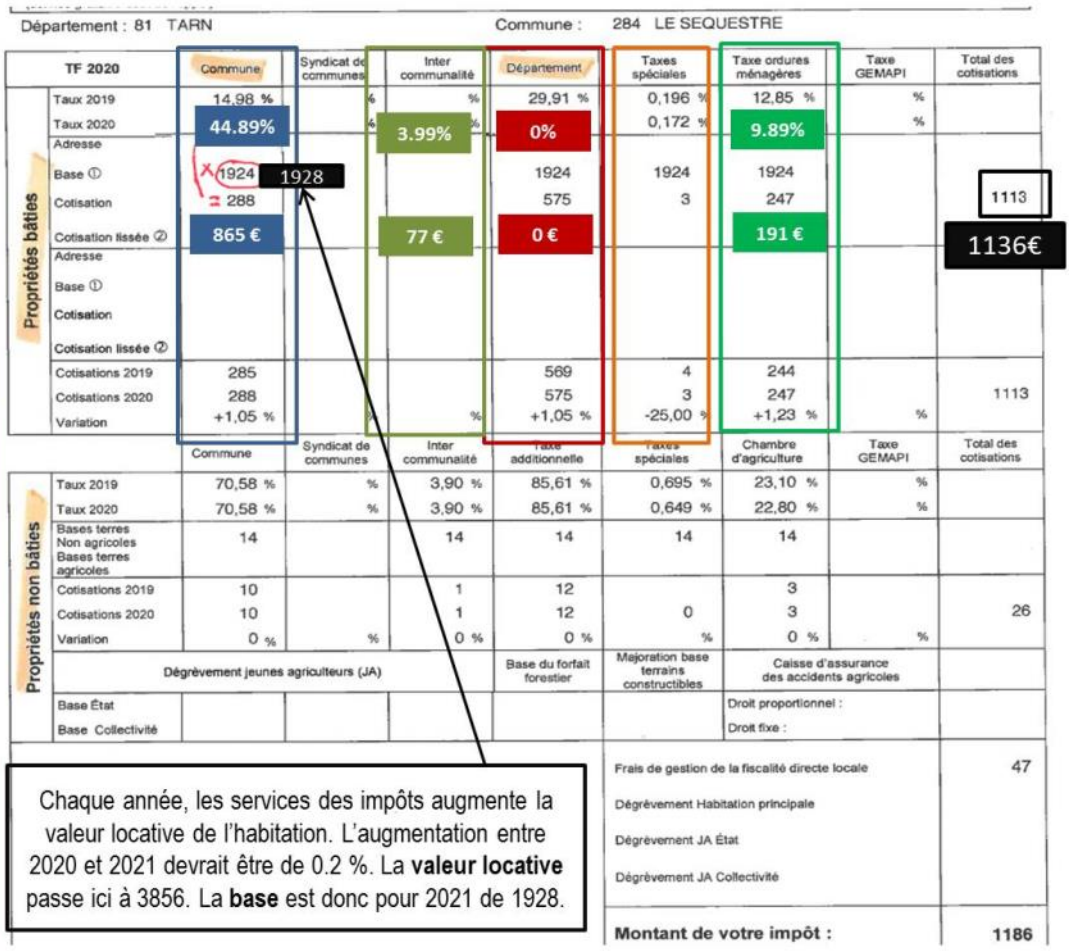

Département : 81 TARN — Commune : 284 LE SEQUESTRE

TF 2020	Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Département	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Propriétés bâties — Taux 2019	14,98 %	%	%	29,91 %	0,196 %	12,85 %	%	
Taux 2020	44.89%	%	3.99%	0%	0,172 %	9.89%	%	
Adresse								
Base ①	1924 → 1928			1924	1924	1924		
Cotisation	288			575	3	247		1113
Cotisation lissée ②	865 €		77 €	0 €		191 €		1136€
Adresse								
Base ①								
Cotisation								
Cotisation lissée ②								
Cotisations 2019	285			569	4	244		
Cotisations 2020	288			575	3	247		1113
Variation	+1,05 %		%	+1,05 %	-25,00 %	+1,23 %	%	

	Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxe additionnelle	Taxes spéciales	Chambre d'agriculture	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Propriétés non bâties — Taux 2019	70,58 %	%	3,90 %	85,61 %	0,695 %	23,10 %	%	
Taux 2020	70,58 %	%	3,90 %	85,61 %	0,649 %	22,80 %	%	
Bases terres Non agricoles Bases terres agricoles	14		14	14	14	14		
Cotisations 2019	10		1	12		3		
Cotisations 2020	10		1	12	0	3		26
Variation	0 %	%	0 %	0 %	%	0 %	%	

Dégrèvement jeunes agriculteurs (JA)	Base du forfait forestier	Majoration base terrains constructibles	Caisse d'assurance des accidents agricoles
			Droit proportionnel :
			Droit fixe :

Chaque année, les services des impôts augmente la valeur locative de l'habitation. L'augmentation entre 2020 et 2021 devrait être de 0.2 %. La **valeur locative** passe ici à 3856. La **base** est donc pour 2021 de 1928.

Frais de gestion de la fiscalité directe locale	47
Dégrèvement Habitation principale	
Dégrèvement JA État	
Dégrèvement JA Collectivité	
Montant de votre impôt :	**1186**

LES CHIFFRES CLES DU BUDGET 2021 : SECTION D'INVESTISSEMENT

Section Investissement - les Dépenses et les Recettes :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	*Prev. 2021*
Remboursement des emprunts (not. crédit relai de 350 000 €)	383 223 €
Réaménagement du Quartz	430 000 €
Travaux divers bâtiments	84 600 €
Acquisition de matériel	113 000 €
Enfouissement des réseaux (électricité et télécom) au carrefour St Exupéry/ Taillades/Crins	47 000 €
Début d'extension cimetière	15 000 €
Divers	79 091 €
Amortissements	632 €
TOTAL	**1 152 546 €**

RECETTES D'INVESTISSEMENT	*Prev 2021*
Excédent d'investissement 2020 = *excédent de résultat 2020*	347 272 €
Excédent de fonctionnement 2020 = *une partie de l'excédent de résultat de fonctionnement 2020*	100 000 €
Virement de fonctionnement 2021 = *autofinancement 2021*	134 000 €
FCTVA sur investissements 2019	124 601 €
Taxe d'aménagement	150 000 €
Subventions divers projets	264 897 €
Autres	31 776 €
TOTAL	**1 152 546 €**

DOSSIER : BUDGET 2021

LES INVESTISSEMENTS 2021

La rénovation du Quartz

Le principal projet d'investissement 2021 concerne la rénovation du Quartz.

Suite à un audit interne (élus et services techniques) et externe (réalisation d'un audit électrique et climatique en septembre 2020), il a été listé les travaux à prévoir suivants :

Parking et cheminements extérieurs :
- réfection du parvis, chemin et muret
- peinture du portail d'entrée du parking
- peinture des mâts des lampadaires du parking

Bâtiment - partie extérieure:
- réparation des infiltrations dans la toiture
- changement des alcôves (puits de lumière) en polycarbonate car ils ne sont plus étanches
- retrait de la pergola à l'entrée
- nettoyage de toutes les façades (crépi, bois et plexiglas…) et peinture quand nécessaire

Bâtiment - partie intérieure :
- changement du revêtement mural et peinture des portes et huisseries
- amélioration de l'accessibilité PMR des sanitaires
- changement des radiateurs et de la climatisation
- installation de volets électriques aux fenêtres et d'un store au puits de lumière
- mise en place d'une cloison amovible acoustique pour permettre 2 cours par les associations dans la même salle
- changement des dalles de plafond
- amélioration de l'éclairage

Vu l'ampleur des travaux, il est nécessaire de passer un marché de travaux et de se faire assister par un architecte. D'autant que le bâtiment reçoit du public et qu'il est donc obligatoire de présenter un dossier complet aux SDIS (pompiers) et au service Accessibilité de la Direction Départementale des Territoires.

Pour ce projet, de plus de 400 000 € TTC des demandes de subventions ont été réalisées auprès de l'Etat (DETR) et du Département.

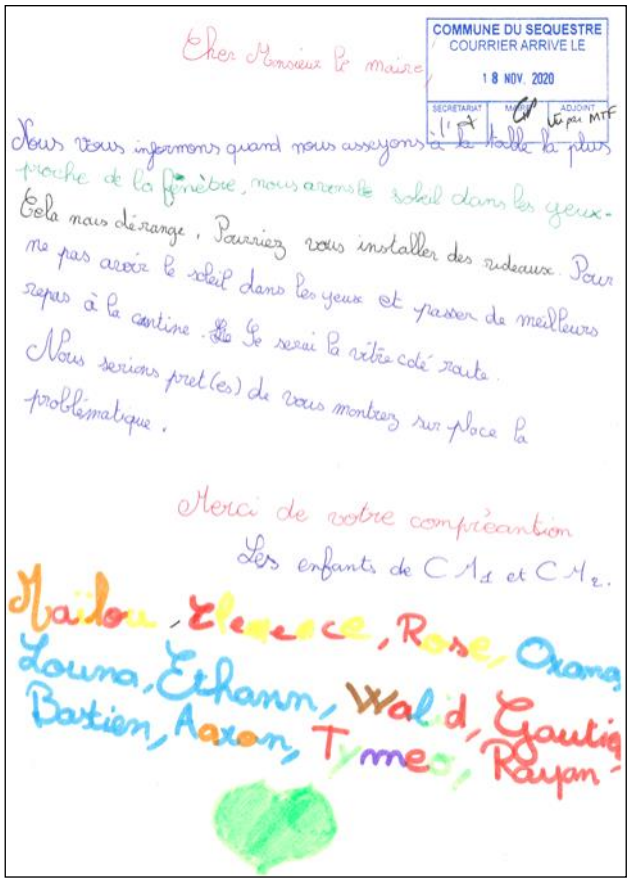

Des investissements pour l'Ecole

Plusieurs projets du budget 2021 concernent l'Ecole.

D'abord à la demande (légitime) des enfants, qui nous ont écrit le courrier ci-contre, il a été décidé d'installer **un store dans la salle de restauration de la cantine.**

Ensuite, nous profitons du plan de relance de l'Etat « Appel à projet pour **un socle numérique dans les écoles élémentaires** », pour compléter l'équipement des classes en tableaux numériques et tablettes intéractives, avec un financement à hauteur de 70%.

Enfin, après discussion en Conseil d'Ecole, il a été commandé un **système d'alerte attentat-intrusion**, élaboré par une entreprise tarnaise, qui proposera un relai dans chaque classe ainsi qu'à la mairie, au centre de loisirs et à la crèche.

VIE LOCALE

NOS PARKINGS SE COUVRENT D'OMBRIÈRES PHOTOVOLTAÏQUES

Ces dernières semaines, le parking du stade aux Pountils et le parking de la centrale solaire de Tailleferier sont en train de se couvrir de structures de panneaux solaires.

Les travaux sont réalisés par la société OMBRIERES D'OCCITANIE, qui émane d'un partenariat entre l'AREC (Agence Régionale Environnement Climat), 13 syndicats départementaux d'Energie de la Région et SEE YOU SUN entreprise spécialisée dans le déploiement d'ombrières photovoltaïques et de bornes de recharge pour véhicules électriques.

Combien vont produire ces deux centrales ?

• Chemin de Tailleferier, la puissance de la centrale est de 98.5 kWc pour une production estimée à 125.3 MWh/an

• Au parking du stade (Chemin des Pountils), une puissance de 95 kWc pour une production de 128,6 MWh/an

A quelle part de la consommation locale cela correspond-il ?

Selon Enedis, la consommation des habitants du Séquestre est d'environ 5 000 MWh/an ces dernières années, soit environ 2.5 MWh par habitant. Ces deux premières centrales vont donc fournir environ 5% de la consommation des foyers de la commune.

Quid de la troisième centrale prévue au Quartz ?

La puissance produite sera de 242 KWc sur le parking de la maison des associations. Cela devrait représenter une production d'environ 312 MWh/an. Le démarrage des travaux est prévu durant le second semestre 2021.

Les 3 sites cumulés représenteront donc près de 435 kWc de puissance installée, environ 560 MWh/an, soit la consommation électrique de 225 Séquestrois, soit plus de 11% de la consommation résidentielle électrique de notre commune (ou 2.8% de la consommation électrique totale de notre commune en prenant en compte tous les comptes professionnels).

Les ombrières sur les parkings ont-elles d'autres intérêts ?

Au-delà de l'équation énergétique, il est un aspect beaucoup plus pratique.

- Elles permettent de mettre les voitures et leurs occupants à l'abri. Quand il pleut ce sera plus confortable de chercher ses clés au sec. Plus encore, l'été les voitures ne seront plus des étouffoirs.
- Elles vont contribuer à diminuer les surfaces au sol chauffées par le soleil durant l'été. Ce sera particulièrement le cas pour le parking du Quartz qui est, en soi, un vrai radiateur durant toute la saison chaude.
- Enfin, ces centrales rentrent dans un objectif communal et régional (C'est par le biais du Conseil Régional que ces installations sont financées) de territoire à énergie positive.

Y a-t-il un coût pour la commune ?

La commune ne verse pas un euro. Elle met ses terrains à disposition pour contribuer aux objectifs de territoire à énergie positive que se sont assignées la commune, l'agglomération et la Région.

En contrepartie, pour cette mise à disposition, la commune recevra sur le budget 2021 une contribution de 24 000 €.

Innovation...suite !

La commune cherche comment expérimenter de nouvelles méthodes pour contribuer à une meilleure consommation énergétique (économie et sobriété). Pour cela, nous travaillons avec ENERCOOP qui va construire une nouvelle centrale à côté de la grande centrale présente sur la commune depuis une dizaine d'années.

Avec cette entreprise coopérative, nous allons proposer un système d'autoconsommation collective.

Nous reviendrons vers vous pour expliquer plus en détail comment ce système va se mettre en place. Vous trouverez, insérée dans ce journal, la plaquette que ENERCOOP a produite pour présenter cette centrale à cheval sur les communes de Carlus et du Séquestre.

ECONOMIE

ACTUALITÉS DES ENTREPRISES

DISTRIBUTEUR DE PIZZAS

Daniel et Marion JALBY, dirigeants de l'entreprise PIZZA GUSTO, ont inauguré le 10 mars leur distributeur de pizzas installé sur le parking de l'Intermarché du Séquestre.
Ce nouvel équipement est un atout supplémentaire pour le développement de leur entreprise, d'autant que leur collaboratrice, Amélie TEIXEIRA, s'est qualifiée pour la finale du championnat de France de pizzas en octobre 2021.
Des pizzas artisanales chaudes ou froides, cuisinées avec des produits frais et un savoir-faire unique (14 variétés au choix) sont proposées aux clients 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.
Tél. : 06 48 40 76 11
Mail : marion.jalby@gmail.com
Vous pouvez aussi retrouver cette entreprise sur son site www.pizzagusto.fr

BON À SAVOIR

A compter du 8 mars, **Mélanie CANNAC a repris le cabinet d'orthoptie** de Laure GAYRAUD situé au 12, avenue des Marranes, Pôle Santé.

AQUAPENSEZ-VOUS

Ce spécialiste des piscines coques australiennes, des spas , et revendeur des piscines Freedom, a racheté les secteurs 81-12 dans le cadre de sa stratégie de développement sur plusieurs secteurs de la Nouvelle Aquitaine et de l'Occitanie.
A l'occasion de leur installation au 22, rue de Mélaudie, Espace Economique de la Baute, 3 salariés ont été recrutés ; ils sont à votre écoute et à votre service pour la réalisation de vos projets piscinicoles.
Responsable : Cyrille CAVE
Tél. : 05 63 54 07 38
Horaires : du mardi au samedi de 10h à 12h et de 14h à 19h.
Mail : a.lancesseur@aquapensezvous.com

CONFINEMENT : QUI RESTE OUVERT ?

Par décret n° 2021-296 du 19 mars 2021, le ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance a donné la liste détaillée des commerces autorisés à ouvrir dans le cadre des mesures renforcées qui s'appliquent, depuis le 3 avril 2021, sur l'ensemble du territoire métropolitaine pour quatre semaines.

Les commerces autorisés à ouvrir dans le respect du couvre-feu (19h-6h) sont :
- les commerces dits « de première nécessité » qui étaient déjà ouverts lors des deux premiers confinements,
- les librairies,
- les disquaires,
- les salons de coiffure,
- les magasins de bricolage,
- les magasins de plantes et de fleurs,
- les chocolatiers,
- les cordonniers,
- les concessions automobiles (sur prise de rendez-vous),
- les visites de biens immobiliers.

A noter : Cette liste des commerces autorisés est valable à la date d'impression du journal. Elle est susceptible d'ajustement en fonction des décisions gouvernementales.

Pour les commerces fermés, le « click & collect » reste une possibilité.

Retrouvez la liste détaillée des commerces autorisés à ouvrir sur le site du gouvernement :
www.gouvernement.fr//mesures-renforcees-la-liste-des-commerces-autorises-a-ouvrir

BREVES

INTERDICTION DE BRÛLAGE

Les déchets verts sont assimilés aux ordures ménagères et la pratique traditionnelle de leur incinération par brûlage à l'air libre est interdite à ce titre (article 84 du Règlement Sanitaire Départemental du Tarn).
Cette mesure s'applique autant aux particuliers qu'aux entreprises et exploitants agricoles. Une amende d'un montant de 450 € (article 131-13 du code pénal) est encourue pour tout contrevenant.
En effet, au-delà des troubles de voisinage (odeurs et fumées) et de risque d'incendie, le brûlage est émetteur de polluants (particules, composés cancérigènes : HAP, benzène). Cette toxicité pour l'homme et l'environnement peut être accrue quand ils sont associés à d'autres déchets comme des plastiques ou des bois traités.

Quels sont les déchets concernés ?
Sont considérés comme «déchets verts» : les feuilles mortes, tontes de gazon, tailles de haies et d'arbustes, résidus d'élagage, déchets d'entretien de massifs... En résumé, tous les déchets végétaux produits par l'entretien de parcs et jardins.

Des solutions simples et peu contraignantes existent pour éviter de brûler ses déchets verts chez soi :
- le compostage individuel (l'Agglomération propose différents modèles de composteurs à tarif réduit),
- le broyage ou le paillage,
- l'apport en déchetterie.

EXPRESSIONS POLITIQUES

Cette page est réservée à l'expression des groupes politiques représentés au Conseil municipal.
Les textes publiés dans cette rubrique n'engagent que leurs auteurs.

LE SÉQUESTRE POUR TOUS

Le budget :
La municipalité vient de voter son budget la semaine passée. Nous n'avons pas augmenté les impôts et nous n'avons pas contracté d'emprunt. Malgré cela, notre opposition n'a pas jugé pertinent de voter le budget ou de simplement s'abstenir. Nous regrettons cette stratégie qui ne conduit pas à construire ensemble.

La vaccination :
Le groupe majoritaire tient à féliciter Agnès Bru et les services qui se sont démenés pour que toutes les personnes de plus de 75 ans de la commune qui s'étaient fait connaître en mairie aient obtenu un rendez-vous en mars. Nous sommes là dans le concret de l'action quotidienne de terrain.

Le Séquestre où il fait bon vivre !
Enfin, dans les prochaines semaines, nous reviendrons sur la distinction que la commune vient d'obtenir. Le Séquestre fait partie des lauréats des villes et villages où il fait bon vivre. Dans le département nous sommes d'ailleurs à la première place dans notre catégorie et à la 7ème place toutes tailles confondues. Toutes les communes de France ont été évaluées. Il s'agit d'une belle reconnaissance du travail qui est mené depuis des années. Et surtout, s'il fait bon vivre chez nous, c'est nous tous qui en profitons.

Le groupe majoritaire au Conseil Municipal

ENSEMBLE POUR LE SÉQUESTRE

Au cours de cette année, nous avons assisté à 6 conseils municipaux ainsi qu'à une commission de chaque délégation en plus de la première servant de présentation. Seul le CCAS a trouvé son rythme de travail !
Comment travailler pour l'avenir de la commune avec si peu de concertation, de collaboration mais surtout avec si peu de transparence ?
Malgré l'engagement pris par M. Le Maire en séance du conseil municipal de début d'année d'organiser, suite à notre demande, une réunion avec les élus intéressés sur l'historique de la ZAC mais aussi sur le montage financier de l'opération, ce temps d'information et d'échange n'a toujours pas été organisé.
Il en est de même pour la réunion demandée pour la présentation du projet de réaménagement du Quartz, dont le budget prévisionnel des travaux s'élève à 430 000 euros.
Nous déplorons également la retranscription qui est faite de nos propos lors des conseils municipaux sur les procès verbaux disponibles à tout un chacun. Nous en avons une nouvelle fois fait part en conseil, lors de la séance du 12 avril 2021, et demandé à ce qu'une solution soit trouvée.
Malgré cela, notre investissement est constant et durable. Nous remercions ceux nous ayant contacté pour nous faire part de leurs interrogations ou observations et invitons l'ensemble des habitants à en faire de même s'ils le souhaitent.
Nous sommes résolus à porter votre voix jusqu'à l'intérieur de la mairie, votre mairie, dès que nous en avons la possibilité.
A bientôt. Prenez soin de vous et de vos proches !

L'équipe EPLS

MY CITY POCKET

L'APPLICATION GRATUITE DE VOTRE MAIRIE

Téléchargez GRATUITEMENT l'appli MyCityPocket et restons en contact.

La Mairie du Séquestre vous propose de recevoir les **INFORMATIONS MUNICIPALES** ainsi que les **ALERTES** projetées sur le panneau d'informations du Quartz directement sur **VOTRE TÉLÉPHONE**.

Pour cela il vous suffit de rechercher dans Google Play ou Apple Store (selon la marque de votre téléphone) **l'application « MyCityPocket »** et de la télécharger gratuitement !

Disponible sur Google play

Disponible sur App Store

Directeur de publication : Gérard POUJADE - Contributions : Aurelle JEGO, Jean-Pierre DEMNI, Agnès BRU, Stéphanie ALVERNHE, Gouvernement, Communauté d'Agglomération de l'Albigeois, Le Séquestre pour tous, Ensemble pour le Séquestre -
Crédits Photos : Mairie du Séquestre, Jean-Pierre DEMNI, Cap Atout Age, Banks Road, Gouvernement, Communauté d'Agglomération de l'Albigeois, My City Pocket - Impression réalisée par ALBI REPRO sur papier recyclé -